

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2019_246

OBJET :

COMMISSION N°4

Octroi d'un fonds de concours à la commune de COBRIEUX pour l'acquisition de tables et de chaises

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 34

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

Nombre de votants : 45

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à WANNEHAIN, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 2 décembre 2019, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCRUYSSSE, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER
Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER
M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Eric MOMONT
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCZAK
M. Bruno RUSINEK, procuration à Mme Monique RIZZO
M. Christian LEMAIRE, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, M. Régis BUE, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCQ, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCRUYSSSE
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

COMMISSION N°4

Octroi d'un fonds de concours à la commune de COBRIEUX pour l'acquisition de chaises et de tables

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative,

Vu la délibération n°CC_2016_145 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 519 habitants.

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de COBRIEUX s'élève à 118 165 €,

Considérant que la commune de COBRIEUX a déjà bénéficié d'une partie de son enveloppe de fonds de concours sur les projets de la rénovation de la rue des prés pour 93 165 €, octroyé par la délibération n°CC_2016_211 du Conseil communautaire du 10 octobre 2016,

Considérant que la commune de COBRIEUX a déjà bénéficié d'une partie de son enveloppe de fonds de concours sur le projet de l'aménagement du cheminement pour 25 000 €, octroyé par la délibération n°CC_2016_212 du Conseil communautaire du 10 octobre 2016,

Considérant que la commune a sollicité par délibération du 24 janvier 2019, le retrait de sa demande pour le projet d'aménagement du cheminement de la salle communale d'un montant de 25 000 €.

Considérant que par délibération en date du 25 février 2019, la commune a déjà bénéficié d'une partie de son fonds de concours pour le projet d'installation d'une tyrolienne pour un montant de 8 774 €.

Considérant qu'à l'issue de ces deux demandes, l'enveloppe de fonds de concours disponibles s'élève à 16 226 €

Considérant que la commune a déposé une demande d'un fonds de concours de 1 462 € pour l'acquisition de chaises et de tables

DECIDE (par 45 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 45 VOTANTS)

- De participer à l'acquisition de chaises et de tables par la commune de COBRIEUX par l'octroi d'un fonds de concours de 1 462 € à la commune de COBRIEUX sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant total du projet : 2 924 € HT,

Financiers	Montant du financement	%
Autofinancement	1 462 € HT	50.00 %
Fonds de concours CCPC	1 462 € HT	50.00 %
Total	2 924 € HT	100,00 %

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

SLO

numéro de COPIELUX identifiant
ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_246-DE

- D'autoriser son Président à signer une convention avec la commune pour l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-200041960-20191209-CC_2019_246-DE